

Association



Trois questions à Loïc Bahuet, président de l'Acnir

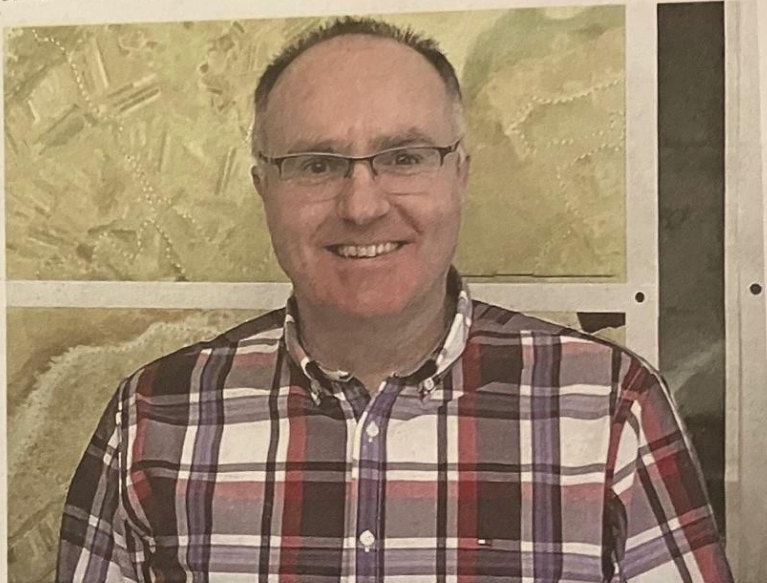
L'Association des contribuables du nord de l'île de Ré tient son assemblée générale mardi 10 août à 10 heures à Saint-Clément.

Le Phare de Ré : En amont de l'AG annuelle, vous avez publié sur votre site Internet les « Radioscopies 2021 » des situations financières des cinq communes du nord de l'île (période 2009-2020 et prévisions 2021), ainsi que celle de la Communauté de communes (CDC) de l'île de Ré. Un véritable travail de fourmi.

Loïc Bahuet : Nous essayons, en effet, d'être le plus complets possible. La matrice de ces « radioscopies » revient avant tout aux fondateurs de l'Association de défense des contribuables de la commune des Portes-en-Ré, dont l'action a été élargie en 2015 aux communes du nord de l'île.

Le travail de l'année, qui reste chronophage, consiste à récupérer les comptes administratifs et les budgets primitifs des municipalités. A partir de ces éléments, les graphiques sont mis à jour et les observations et commentaires ajustés en fonction des possibles évolutions. Ce que l'on peut dire, c'est que les finances sont plutôt saines. Nous n'observons pas de souci majeur.

Votre récente interrogation sur l'utilisation du montant des excédents cumulés de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Teom), quand celle-ci était intégrée au budget principal de la CDC, montant évalué à 15 millions d'euros, sera-t-elle



Loïc Bahuet, président de l'Association des contribuables du nord de l'île de Ré. © Archives Le Phare de Ré

à l'ordre du jour ?

Je l'évoquerai dans mon rapport moral. En mai, nous avons pris la décision de nous rapprocher d'un avocat à qui nous avons transmis l'ensemble des éléments. L'affaire suit son cours. Nous étudierons ensemble la possibilité ou non d'une action et sous quelle forme. La Cour régionale des comptes a un rapport à rendre sur cette gestion, mais pas avant le mois d'octobre et la tenue du prochain conseil communautaire.

Espérez-vous la présence des élus pour des explications ?

Tous les ans, depuis bientôt 30

ans, les élus concernés sont invités. Juillet et août, c'est une période compliquée pour eux. Plutôt qu'une présence contrainte et forcée, nous préférons des réponses aux questions que nous leur avons déjà adressées. Si elles arrivent à la rentrée, cela nous conviendra tout à fait. ■

Propos recueillis par E.L.

Assemblée générale annuelle de l'Acnir le mardi 10 août à partir de 10 heures, salle de réunion de la mairie de Saint-Clément. Les contribuables des communes du nord de l'île, et plus généralement tous les résidents de l'île, même s'ils ne sont pas adhérents de l'association, seront les bienvenus. Le respect des consignes sanitaires en vigueur sera imposé. www.adc-nordiledere.com